



<p>Commune de ROUMOULES</p> <p>Procès-verbal</p> <p>du Conseil Municipal du 20 DECEMBRE 2022</p>	
Convocation et affichage 13 décembre 2022	Début séance : 18h30

**10 Présents** : M. MEGIS Gilles, M. AMBROSI Robert, M. COCUAUD Alain, M. BLANC Jean, Mme CHAILLAN Delphine, M. CIGLIANO Fabien, Mme DEAUZE Marie-Christine, M. LO SCHIAVO Jean Philippe, M. NESTERCZUK Dany, Mme PEY Catherine,

**3 Absents excusés** : M. MANUEL Laurent, Mme PIERRE-JEAN Ingrid, M ROY Alain Patrick.

**1 Pouvoir** : M ROY Alain Patrick a donné pouvoir à M. Gilles MEGIS

Le quorum est atteint.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. Robert AMBROSI.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour,

- Procès-verbal du 23 novembre 2022,
- DPU non exercé,
- Association AMSAIE,
- Délibération modificative,
- Demande de classement de la commune sinistrée par la sécheresse 2022
- Convention et avenant 2023 cinéma de pays
- Compte rendu du conseil d'exploitation et de la commission eau DLVA,
- Devis fleurissement village
- Sujet divers

et propose de rajouter : Motion de soutien aux propositions de l'Association des Maires de France concernant la crise énergétique ;  
Les conseillers l'acceptent.

- **Approbation du procès-verbal** de la séance du 23 novembre 2022, à l'unanimité.
- **DPU non exercé** : vente Mme GIOLITTI Sylvie / M et Mme POULIN Cyril (parcelle F 78) ;
- **N° 2022 - 061 – Délibération modificative Budget commune n°5 virement de crédit** : compte 2051 + 300 ; compte 202 – 300. Faire délibération. A l'unanimité.
- **N° 2022 - 062 – Demande de subvention exceptionnelle 2022 de l'association AMSAIE** : Accord pour donner 200 € de subvention exceptionnelle. Faire délibération, à l'unanimité.
- **Fleurissement du village** : accord à l'unanimité pour le devis proposé par le Gaec horticole du Verdon pour le fleurissement du village à partir du printemps.
- **N° 2022 - 063 – Sollicitation de l'état de catastrophe naturelle** pour la sécheresse de l'année 2022 ayant eu des conséquences sur les bâtiments (fissures). Les personnes ayant eu des dégâts peuvent déposer un courrier avec photos en Mairie avant le 28 janvier 2023. Faire délibération à l'unanimité.
- **N° 2022– 064 – Convention et avenant 2023 entre la commune de Roumoules et l'Association pour le Développement de l'Audiovisuel en Milieu Rural (ADAMR « cinéma de pays »)** : Accord pour signer cette convention pour une durée d'un an à compter du 01/01/2023 reconduite par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant l'expiration de la période en cours par simple lettre avec accusé de réception. Accord pour cet avenant n°1 à la convention relative à l'octroi d'une aide financière de fonctionnement qui dit que la commune Roumoules bénéficie d'une prise en charge financière dans le cadre d'une convention culturelle entre la DLVA et l'ADAMR. La commune ne versera aucune participation. Faire délibération. À l'unanimité.
- **N° 2022 - 065 – Association des Maires de France** : motion de soutien pour créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables; pour permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables, et pour donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence quel que soient leur taille et leur budget. Accord pour cette motion. Faire délibération à l'unanimité.
- **Information du compte rendu du conseil d'exploitation et de la commission** de l'eau de la DLVA du 30/11/2022.
- **Fin de séance à 20h30**

Robert AMBROSI  
Secrétaire de séance



Gilles MEGIS  
Maire de Roumoules

